



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 65344

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Bas-Rhin) attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur l'année internationale de la famille de 1994. Au niveau international, l'ensemble des manifestations organisées sont coordonnées par un secrétariat basé à Vienne dans le cadre de l'ONU. Un certain nombre de pays ont déjà mis en place des comités nationaux pour organiser, en consultation avec les associations familiales, diverses manifestations dans ce cadre. Il souhaite savoir dans quelle mesure la France souhaite participer à cette année internationale de la famille et quelles sont les structures que le Gouvernement compte mettre en place pour éviter les actions dispersées.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de l'importance de la place et du rôle de la famille dans notre société, le Gouvernement est très attaché à ce que, dans le cadre de sa politique familiale, la France soit présente lors des manifestations qui se dérouleront à l'occasion de l'année internationale de la famille qui aura lieu en 1994. La préparation des manifestations qui seront organisées par notre pays associera, aux côtés des pouvoirs publics, les mouvements familiaux nationaux, en particulier au sein d'un comité national de coordination dont la mise en place se fera prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65344

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5606